



GUIDE DES INITIATIVES DE SOBRIÉTÉ

ASSOCIATIONS
DES HAUTS DE FRANCE
ET DE WALLONIE

Interreg



Cofinancié par
l'Union Européenne
Meidagfinancierend door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



 **VIRAGE**
energie


CANOPEA

Micro-projet | Microproject
ASSOREDUCE



EDITO

Ce guide des initiatives est l'un des résultats concrets du projet Assoreduce, porté par Canopea et Virage Énergie dans le cadre d'un micro-projet Interreg France - Wallonie - Vlaanderen. L'objectif d'Assoreduce était de Mettre en relation les ASSOCIATIONS participant à la REDUction des Consommations d'Énergie et de ressources naturelles autour de deux leviers majeurs : l'aménagement du territoire et les mobilités. Face aux défis environnementaux et aux changements de comportement nécessaires, découvrir des pratiques innovantes mises en pratique de part et d'autre de la frontière permet souvent de changer de point de vue et d'interroger ses réflexes habituels.

Ce guide rassemble les initiatives présentées lors des journées d'étude organisées dans le cadre du projet et qui ont permis à des acteurs des deux côtés de la frontière de se rencontrer, de partager leurs expériences et d'apprendre les uns des autres. Il a été construit selon une logique de rayonnement et d'échange transfrontalier, pour valoriser les initiatives portées par les associations des Hauts de

France et de Wallonie et mettre en évidence les conditions de répliquabilité des projets. Chaque fiche-projet réunit les informations essentielles pour comprendre une initiative et, surtout, s'en inspirer : contexte et calendrier, organisation et financement, parties prenantes, facteurs de réussite, limites identifiées, conseils des porteurs de projet.

Complémentairement, parce les contextes institutionnels sont différents d'une Région à l'autre, des schémas comparatifs des acteurs locaux et documents de planification de l'aménagement du territoire et de la mobilité durables, conçus comme des guides de décodage institutionnel ont été publiés sur le site du projet et téléchargeables en fichier pdf. Ils sont à retrouver au lien suivant : <https://www.asso-reduce.eu/nos-resultats>.

Nous espérons que ce guide sera une ressource utile pour toute association, collectivité ou acteur territorial souhaitant engager une politique territoriale de sobriété transversale, en s'inspirant d'expériences éprouvées et ancrées dans des réalités de terrain proches de la leur.



INITIATIVES FRANÇAISES



CRÉDITS PHOTO : Habitat participatif en Nord

LES CAIL'LOUX

HABITAT PARTICIPATIF
DANS L'ÉCOQUARTIER
FIVES CAIL À LILLE

CONTACT :

lescaillouxverts.fives@gmail.com

LIENS UTILES :

[Les Cailloux Verts](#)



OBJECTIF DE L'INITIATIVE

Créer un habitat participatif où les habitants conçoivent, créent et gèrent collectivement leur cadre de vie. Le projet combine logements privés et espaces communs, avec une ambition sociale forte : convivialité, entraide, mixité, respect de la singularité de chacun et sobriété dans les usages.

qui permet de réduire les consommations matérielles et énergétiques par habitant. Il favorise également des pratiques de partage et de coopération qui limitent les besoins matériels individuels (ex : outils de bricolage), tout en s'inscrivant dans un quartier dense qui évite l'étalement urbain.



EN QUOI EST-CE DE LA SOBRIÉTÉ ?

Le projet repose sur la mutualisation des espaces et des équipements, ce



DESCRIPTIF DE L'INITIATIVE

Le projet se situe dans l'écoquartier Fives Cail à Lille et prend la forme d'un immeuble collectif d'environ 20 logements, allant du T2 au T5, répartis sur plusieurs étages. Il

combine des espaces privatifs avec des espaces communs conçus et gérés par les habitants : salle commune, chambre d'amis, abri vélo et jardin. Ces espaces favorisent le partage via des activités collectives entre résidents.

Le groupe d'habitants, constitué progressivement, a défini une raison d'être et une charte encadrant les valeurs et le fonctionnement du projet. Il a également mis en place des modalités de gouvernance partagée, permettant de prendre des décisions collectives. Le projet s'inscrit dans une dynamique plus large d'habitat participatif, visant à produire un cadre de vie plus convivial, solidaire et respectueux de l'environnement.



CALENDRIER DU PROJET

Une première phase de conception se déroule entre 2016 et 2019 avec un premier groupe d'habitants. En 2020, le projet est relancé par la Ville selon de nouvelles modalités, notamment un changement de bailleur et une redéfinition des règles d'accès. Le chantier démarre en décembre 2022 pour une livraison en novembre 2025.



DIMENSIONS FINANCIÈRES

Le projet repose sur un montage associant habitants, bailleur social et société d'aménagement du quartier (Soreli). Le programme de 20

logements, dont 14 en accession libre ou sociale et 6 en location sociale permet à des ménages aux profils variés d'intégrer le projet.



ORGANISATION ET PARTIES PRENANTES

Le projet est porté par un collectif d'habitants qui s'est structuré autour d'une raison d'être, d'une charte et d'un processus de gouvernance partagée. Selon les sujets, il recourt à la délégation, au vote, au consentement, au consensus ou au report, afin d'ajuster les modes de décision à la réalité du groupe. Le collectif associe plusieurs partenaires, dont la Ville de Lille, le bailleur social Notre Logis, l'aménageur du site Fives Cail (Soreli) sans oublier l'architecte Hélène Haart. Les habitants jouent un rôle central dans la définition du projet (notamment la conception des espaces communs), la prise de décision et la gestion future du lieu, en lien avec les professionnels impliqués dans sa réalisation.



FACTEURS DE RÉUSSITE DE L'INITIATIVE

L'engagement intense d'un noyau de futurs habitants et la capacité à construire une vision commune via la formalisation d'une raison d'être, de valeurs partagées et de règles de fonctionnement structure le collectif ; la qualité de l'accompagnement

par des acteurs publics et professionnels sécurise le projet dans la durée ; in fine, la réussite dépend autant de l'ingénierie collective que du montage immobilier.



LIMITES DE L'INITIATIVE

Temps bénévole à consacrer au projet très important en raison de la complexité des arbitrages collectifs ; difficulté de maintenir une dynamique humaine stable sur plusieurs années en dépit des tensions interpersonnelles ; dépendance aux cadres institutionnels et aux partenaires impliqués dans sa réalisation.



CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA DÉMARCHE

Clarifier très tôt les attentes, valeurs, freins et limites du groupe ; formaliser une raison d'être ; expliciter les règles de décision ; accepter les temps de maturation ; s'appuyer sur des partenaires solides pour les dimensions juridiques, foncières et opérationnelles.



HOMOLOGUE DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE

La Ferme de Louvranges est est l'un des tout premiers habitats groupés à avoir vu le jour en Belgique (1978). Depuis, entre 200 et 250 habitats groupés ont vu le jour. L'asbl [Habitat et Participation](#) accompagne les citoyens dans leur projet d'habitat groupé. Une cartographie des habitats groupés présents sur le territoire belge est disponible [en ligne](#).

MOBILILLE

APPLICATION CITOYENNE
D'INFORMATION ET DE DÉFENSE
DES USAGERS DES TRANSPORTS
COLLECTIFS

CONTACT :

Mattéo Ferrux, matteo.ferrux@mobilille.fr

LIENS UTILES :

[MobiLille](#)



OBJECTIF DE L'INITIATIVE

Informer les usagers des transports en commun de la métropole lilloise, défendre leurs droits et proposer une alternative citoyenne aux outils de l'opérateur de transport public Ilévia. L'association développe un site et une application offrant horaires, trafic, cartographie, notifications, signalement d'incidents et itinéraires alternatifs à l'application "officielle".



EN QUOI EST-CE DE LA SOBRIÉTÉ?

Le projet s'inscrit dans une logique de sobriété d'usage en optimisant les déplacements au sein des réseaux existants plutôt qu'en développant de nouvelles infrastructures. Il s'appuie sur des données ouvertes et des outils numériques légers, limitant les besoins matériels. En améliorant l'information en temps réel, il contribue à éviter des trajets inutiles et à valoriser l'attractivité des transports collectifs pour le public.



DESRIPTIF DE L'INITIATIVE

MobiLille repose sur une application mobile gratuite permettant d'accéder aux informations du réseau de transport métropolitain (métro, bus, tramway, vélos en libre-service et partiellement trains régionaux). L'outil propose un calcul d'itinéraire, des notifications personnalisées et un système de signalement des incidents directement par les usagers. L'application a été conçue de manière collaborative, avec une phase de test impliquant environ une centaine d'utilisateurs. Elle compte aujourd'hui plusieurs milliers d'utilisateurs et s'appuie sur une communauté active qui contribue à améliorer la qualité des informations. En complément, MobiLille développe un site d'information et produit des analyses sur les politiques de mobilité, renforçant son rôle d'acteur citoyen au-delà de l'outil numérique.



CALENDRIER DE L'INITIATIVE

L'association MobiLille est créée en 2024 dans un contexte de dysfonctionnements récurrents du réseau de transport public lillois. Après une phase de développement et de test, l'application est officiellement lancée début 2025. Depuis, le projet évolue progressivement avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités et une augmentation du nombre d'utilisateurs.



DIMENSIONS FINANCIÈRES

Le projet repose sur un modèle frugal, fondé principalement sur le bénévolat et le développement interne de l'application. Il mobilise peu de moyens financiers et bénéficie de soutiens ponctuels, ce qui lui permet de conserver une indépendance vis-à-vis des opérateurs de transport tout en maintenant des coûts limités.



ORGANISATION ET PARTIES PRENANTES

MobiLille est porté par une association indépendante d'utilisateurs animée par une équipe bénévole, sans lien avec Ilévia ni avec un mouvement ou parti politique. Son équipe comprend un président, un vice-président, un secrétaire, une chargée de communication, un rédacteur web et des gestionnaires de l'information trafic. Le projet s'appuie sur les contributions directes des utilisateurs, qui participent à l'amélioration de l'outil via leurs signalements.



FACTEURS DE RÉUSSITE DE L'INITIATIVE

La réussite de MobiLille tient à sa capacité à répondre à un besoin concret, à savoir disposer d'une information rapide et fiable sur les itinéraires en cas de perturbations du réseau. L'approche collaborative (système de signalement collaboratif et notifications ciblées) permet d'améliorer ra-

pidement la pertinence des informations, tandis que la simplicité d'usage et la gratuité permise par l'open data et les logiciels libres renforcent son adoption. Son positionnement indépendant contribue également à sa crédibilité auprès des usagers.



LIMITES DE L'INITIATIVE

Le projet dépend de la qualité des données publiques, de la capacité de l'équipe à maintenir un service très réactif et des ressources humaines disponibles, entièrement bénévoles.



CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA DÉMARCHÉ

S'appuyer sur l'open data, développer par itérations courtes, tester avec de vrais usagers, intégrer l'accessibilité dès la conception et penser l'application comme un outil civique local, pas seulement comme un produit technique.



HOMOLOGUE DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE

Il n'existe pas d'application équivalente côté wallon, tout reste à créer !



ÉCO-QUARTIER FIVES CAIL PAR LA SORELI

TRANSFORMATION D'UNE FRICHE
INDUSTRIELLE EN ÉCOQUARTIER
À LILLE

CÉRÉDITS PHOTO : SORELI

CONTACT :

Antoine Soyer - Responsable du pôle,
asoyer@soreli.fr

LIENS UTILES :

[SORELI - L'usine industrielle de Fives, lieu incontournable des lillois](#)

[CERDD - Métamorphose d'une friche en écoquartier](#)

NB : Bien que la Soreli soit une société d'économie mixte et non une association, sa présence dans ce guide se justifie par la valeur inspirante de ses pratiques. En tant qu'acteur opérationnel de l'aménagement, elle met en œuvre à grande échelle des principes (sobriété foncière, recyclage urbain, co-construction) qui peuvent nourrir les réflexions et les projets associatifs, notamment dans leurs relations avec les collectivités et les aménageurs.



OBJECTIF DE L'INITIATIVE

Transformer l'ancienne usine de matériel ferroviaire Fives Cail en un écoquartier mixte, intégrant logements, activités économiques, équipements publics et espaces verts.



EN QUOI EST-CE DE LA SOBRIÉTÉ ?

La reconversion d'une friche industrielle en écoquartier illustre parfaitement l'idée de sobriété foncière : le projet valorise le réemploi du patrimoine bâti et la densification, deux dimensions de la sobriété qui permette d'éviter l'étalement urbain et l'artifi-

cialisation d'espaces naturels ou agricoles. Enfin, la mixité des fonctions (logements, bureaux, services) permet de réduire les besoins de déplacement et d'optimiser les usages du territoire.



DESCRIPTIF DE L'INITIATIVE

Le projet Fives Cail concerne un site d'environ 25 hectares, dont une première tranche d'environ 10 hectares déjà réalisée. Il prévoit la création d'un quartier complet combinant 1200 logements, activités économiques, équipements publics et espaces de loisirs. Le projet intègre notamment un parc urbain d'environ 5 hectares, ainsi que la reconversion de grandes halles industrielles en lieux d'activités, de restauration et de vie collective.

Le quartier accueille des programmes variés, allant du logement à des équipements structurants comme une piscine, un lycée hôtelier ou des espaces dédiés à l'économie sociale et solidaire (cf. fiche de la LOCO). L'ensemble est conçu pour favoriser la mixité sociale et fonctionnelle, tout en conservant une forte identité patrimoniale issue de l'histoire industrielle du site.



CALENDRIER

L'activité industrielle cesse en 2001. Le projet se construit dans le temps long : études et premières interventions dans les années 2000, phase 1 conduite jusqu'en 2024 sur 10

hectares, phase 2 lancée à partir de 2022 sur 15 hectares jusqu'à la fin de la décennie 2020.



DIMENSIONS FINANCIÈRES

Le projet repose sur un investissement public de grande ampleur provenant de la Métropole Européenne de Lille et de la Ville de Lille, mobilisant aussi des subventions publiques ainsi que les produits issus des ventes de charges foncières dans le cadre d'une opération d'aménagement pilotée par la Soreli, une société d'économie mixte. Il s'inscrit dans une logique de montage complexe, combinant production de logements, développement économique et réalisation d'équipements publics.



ORGANISATION ET PARTIES PRENANTES

Le projet d'initiative publique est porté par la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille puis mis en œuvre par SORELI, société d'économie mixte spécialisée dans l'aménagement. Il associe de nombreux partenaires, dont des urbanistes, paysagistes, écologistes, des architectes, des entreprises de construction et de promotion immobilière, des institutions publiques et des acteurs locaux. La démarche intègre également des processus de concertation avec les habitants, afin de définir les usages du quartier et des espaces publics.



FACTEURS DE RÉUSSITE DE L'INITIATIVE LOCALE

Le projet réussit parce qu'il assume une temporalité longue, articule mémoire industrielle et nouveaux usages, travaille les espaces publics comme couture urbaine (l'usine générait auparavant une rupture dans les cheminements au sein du quartier) et maintient une programmation mixte. La concertation autour du parc et des usages renforce l'appropriation du site.



LIMITES DE L'INITIATIVE

La transformation reste complexe dans la mesure où elle implique dépollution, réhabilitation patrimoniale, coordination de nombreux acteurs au fil des phases de projet, appropriation habitante et équilibre économique d'une opération de très grande ampleur. Le temps long peut aussi rendre le projet difficile à lire pour les habitants.



CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA DÉMARCHÉ

Travailler par phases lisibles, préserver les éléments identitaires du site, articuler programmation et concertation, et considérer les espaces publics comme un moteur du projet plutôt qu'un simple accompagnement de la promotion immobilière du bâti valorisé par le privé.



HOMOLOGUE DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE

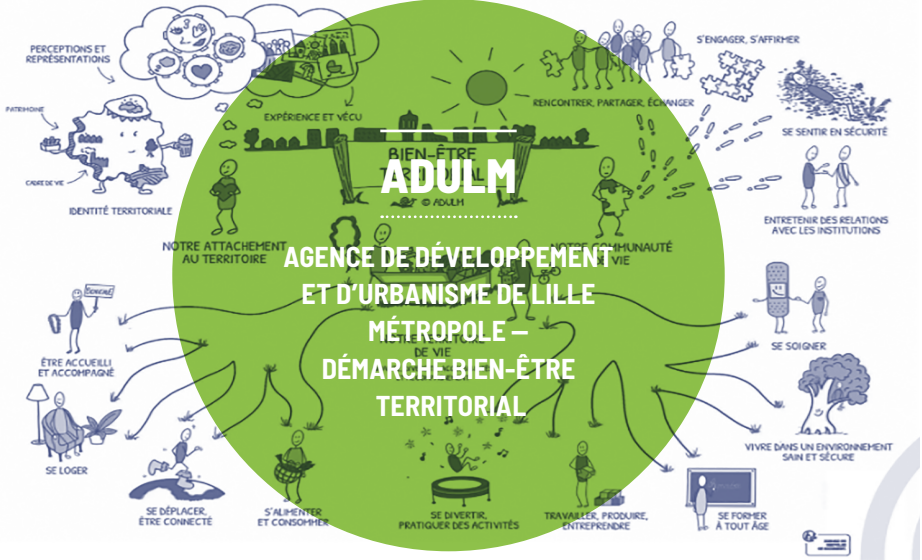
Un exemple de réhabilitation mixte d'une friche urbaine se trouve du côté de Herstal, sur les anciens sites des ACEC (Ateliers de Constructions Électriques de Charleroi). Cette reconversion porte sur 27 hectares de zone industrielle lourde et vise la création d'un nouvel écoquartier intégrant des activités économiques durables, de l'agriculture urbaine, une matériauthèque etc., tout en réhabilitant les bâtiments industriels à haute valeur patrimoniale. L'ambition de cette reconversion est d'être une vitrine de l'immobilier circulaire en visant à réduire la production de déchets, les émissions de CO₂ et la consommation des ressources. Pour en savoir plus, cliquez sur [ce lien](#).



LE CONSEIL DE L'ÉQUIPE ASSOREDUCE

Pour + d'infos sur les institutions qui œuvrent à l'aménagement du territoire [français](#) et [belge](#), prenez connaissance de nos schémas d'acteurs directement sur assoreduce.eu. Une SEM comme la SORELI appartient à la catégorie Entreprise Publique Locale (EPL), que l'on retrouve dans l'avant-dernière colonne du schéma produit pour la France.

QU'EST-CE QUI FAIT QU'ON SE SENT BIEN SUR SON TERRITOIRE ?



CONTACT :

Bérénice Thouin

bthouin@adu-lille-metropole.org

LIENS UTILES :

ADULM - [La démarche bien-être territorial](#)

CDC - [Définir et évaluer le bien-être territorial](#)

Cerdd - [Le bien-être territorial dans la métropole lilloise](#)



OBJECTIF DE L'INITIATIVE

La démarche bien-être territorial portée par l'ADULM (Cf. "Le conseil de l'équipe Assoreduce » pour une présentation de l'association) vise à replacer les besoins et le vécu des habitants au cœur des politiques publiques, en construisant des indicateurs alternatifs au Produit Intérieur Brut (PIB) pour orienter l'action publique vers une transition juste. Elle cherche à définir collectivement « ce qui compte » et fait de la qualité de vie pour les habitants un outil pour

guider les choix d'aménagement et de développement.



EN QUOI EST-CE DE LA SOBRIÉTÉ

La démarche contribue à la sobriété en proposant une alternative aux approches fondées sur la seule croissance économique, en intégrant explicitement un plancher social et des limites environnementales dans la définition des objectifs de développement territoriaux. Elle favorise des réponses moins consommatrices

de ressources tout en valorisant des dimensions immatérielles comme les liens sociaux, l'accès aux services ou encore le sentiment d'appartenance.



DESRIPTIF DE L'INITIATIVE

La démarche repose sur la construction d'un référentiel du bien-être territorial, structuré autour de plusieurs grandes dimensions couvrant à la fois les conditions de vie, les relations sociales et les caractéristiques du territoire. Ce référentiel sert de base à l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer et de suivre le bien-être des habitants.

Le travail s'appuie sur des ateliers participatifs réunissant des habitants, des élus, des techniciens et des experts, afin de croiser les approches objectives et subjectives. Il mobilise également des outils d'animation variés, comme des ateliers collaboratifs ou des jeux pédagogiques, pour faciliter l'appropriation des enjeux. La démarche vise in fine à produire une "boussole" territoriale, capable d'éclairer les décisions publiques et de guider les trajectoires de développement.



CALENDRIER DU PROJET

2020-2022 : lancement d'une démarche expérimentale à l'échelle de la MEL. **2023-2025** : co-construction du référentiel et des indicateurs avec acteurs locaux et habitants. **2025-2026** : diffusion des outils et

structuration d'un "kit bien-être territorial" à destination des collectivités



DIMENSIONS FINANCIÈRES

La démarche repose sur les moyens internes de l'ADULM (ingénierie, animation), des partenariats avec la Métropole Européenne de Lille et d'autres institutions, des ressources mutualisées dans le cadre de projets de recherche. Il s'agit d'un dispositif financièrement peu coûteux mais intensif en ingénierie et en temps collectif.



ORGANISATION ET PARTIES PRENANTES

Le projet est piloté par l'ADULM qui coordonne les travaux en groupes multi-acteurs (élus, techniciens, chercheurs, citoyens), en lien étroit avec la Métropole Européenne de Lille. Il associe un large panel d'acteurs, incluant des habitants, des membres du Conseil de développement, des chercheurs, des techniciens des collectivités et des partenaires institutionnels (Région Hauts-de-France, Cerdd,, Institut pour la recherche (CDC), SIILAB). Cette organisation permet de croiser les points de vue et de construire une vision partagée du bien-être à l'échelle du territoire.



FACTEURS DE RÉUSSITE DE L'INITIATIVE LOCALE

La réussite de la démarche tient à sa capacité à articuler participation ci-

toyouenne et expertise technique, ainsi qu'à son inscription dans les enjeux contemporains de transition écologique et sociale. Le travail sur les indicateurs permet de rendre concrète une notion souvent abstraite, tandis que la co-construction favorise l'appropriation par les acteurs du territoire. La démarche bénéficie également de l'ancrage institutionnel de l'ADULM, qui lui confère une légitimité et une capacité de diffusion.



LIMITES DE L'INITIATIVE

La principale limite réside dans la difficulté à traduire des indicateurs de bien-être en décisions opérationnelles et en arbitrages concrets. Le caractère en partie subjectif de la notion de bien-être peut également compliquer sa mesure et son appropriation. Enfin, l'impact réel de la démarche dépend fortement du portage politique et de l'intégration de ces outils dans les processus décisionnels.



CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA DÉMARCHE

Partir des habitants, accepter une phase d'expérimentation, croiser parole subjective et donnée objective, travailler à la bonne échelle et formaliser progressivement un référentiel. L'objectif n'est pas seulement de mesurer, mais aussi de dialoguer, structurer, diffuser et outiller.



LE CONSEIL DE L'ÉQUIPE ASSOREDUCE

Pour + d'infos sur les institutions qui œuvrent à l'aménagement du territoire [français](#) et [belge](#), prenez connaissance de nos schémas d'acteurs directement sur assoreduce.eu. À l'avant-dernière colonne du schéma pour la France, vous y trouverez les agences d'urbanisme telles que L'ADULM. Dotée du statut d'association loi 1901, ses missions portent sur l'observation urbaine, la planification, l'appui aux politiques d'aménagement, les coopérations territoriales et la diffusion d'innovations. En sont membres des personnes morales publiques et privées dont une majorité de représentants des intercommunalités et collectivités territoriales locales.



HOMOLOGUE DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE

Une démarche comparable de redéfinition des indicateurs de viabilité pour une société juste et un environnement sain est celle de la mise en application de la Théorie du Donut développée par l'économiste Kate Raworth, "[Be Donut](#)", initiative du Réseau de collectifs en recherche de résilience (RCR asbl). Le projet "[Territoires résilients](#)" propose une boussole et un accompagnement pour permettre aux communes wallonnes de penser et mettre collectivement en œuvre la résilience de leurs territoires.



CREDITS PHOTO : La Voix du Nord

CONTACT :

ADAV - 5 rue Jules de Vicq, MRES, 59800 Lille ;
03 20 86 17 25 ; info@droitauvelo.org

LIENS UTILES :

www.droitauvelo.org



OBJECTIF DE L'INITIATIVE

Promouvoir le vélo du quotidien et améliorer les politiques cyclables à partir de l'expertise d'usage. L'Association Droit Au Vélo (ADAV) agit comme une association de plaidoyer, d'accompagnement technique et de sensibilisation, sur les aménagements, le stationnement, les services vélo et l'écomobilité.



EN QUOI EST-CE DE LA SOBRIÉTÉ ?

L'ADAV contribue à la sobriété en favorisant le report modal vers le vélo,

réduisant ainsi les consommations énergétiques et l'empreinte carbone des déplacements quotidiens. Elle agit aussi sur la sobriété des infrastructures en promouvant des aménagements légers et efficaces.



DESSCRIPTIF DE L'INITIATIVE

L'ADAV est une association d'usagers qui compte plus de 2 600 adhérents et intervient principalement dans le Nord et le Pas-de-Calais. Elle mène des actions variées, allant de l'expertise sur les aménagements cyclables à la sensibilisation du pu-

blic, en passant par la formation et l'accompagnement des collectivités. Elle participe notamment à la co-construction de politiques cyclables à grande échelle, comme le schéma directeur cyclable de la Métropole Européenne de Lille, qui prévoit environ 850 kilomètres d'itinéraires cyclables et un investissement de l'ordre de 100 millions d'euros.

L'association développe également des actions concrètes comme des vélo-écoles, des diagnostics de terrain, des événements de sensibilisation et l'animation d'un centre ressource en écomobilité. Elle forme chaque année plusieurs centaines de personnes, notamment des enfants, à la pratique du vélo en sécurité.



CALENDRIER DE L'INITIATIVE

Créée à Lille en 1982, l'association franchit un cap en 2003 avec les premières conventions de partenariat signées avec la Ville de Lille puis Lille Métropole. Cette logique de coopération se diffuse ensuite à d'autres collectivités de toute la région Hauts-de-France. Son activité s'est intensifiée au cours des années 2010 et 2020, en lien avec la montée en puissance des politiques de mobilité durable et l'augmentation de la pratique du vélo.



DIMENSIONS FINANCIÈRES

Dotée d'un budget de 630 000€ en 2024, l'association a un modèle économique qui repose sur des subventions publiques (collectivités locales, partenaires institutionnels), des cotisations des adhérents et des prestations (expertise, animation, formations).



ORGANISATION ET PARTIES PRENANTES

L'ADAV est structurée autour d'un conseil d'administration, d'une équipe salariée de 8,6 ETP et d'un réseau de bénévoles répartis sur le territoire via des antennes locales. Elle travaille en lien étroit avec les collectivités locales et des réseaux associatifs nationaux (FUB, de l'AF3V). Les adhérents constituent à la fois une base militante et une source d'expertise d'usage.



FACTEURS DE RÉUSSITE DE L'INITIATIVE LOCALE

L'association tient sur la durée grâce à un ancrage militant fort, une parole d'usagers reconnue, des relais locaux, des comptages et observations de terrain, ainsi qu'une capacité à produire des propositions opérationnelles. Les conventions signées avec les collectivités locales la placent dans un rôle de co-construction plutôt que de simple contestation.



LIMITES DE L'INITIATIVE

Son action reste dépendante des calendriers politiques, du niveau d'investissement public et de la qualité du dialogue avec les maîtrises d'ouvrage. L'expertise associative peut orienter, alerter et documenter, mais ne remplace ni la décision publique ni les budgets d'aménagement.



CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA DÉMARCHE

Structurer une parole d'usagers crédible, documenter les besoins, installer des échanges réguliers avec élus et techniciens, et proposer des solutions concrètes. La réplique suppose un réseau local, du temps bénévole et une stratégie de long terme.



LE CONSEIL DE L'ÉQUIPE ASSOREDUCE

Pour + d'infos sur les institutions qui œuvrent à la mobilité [française](#) et [belge](#), prenez connaissance de nos schémas d'acteurs directement sur assoreduce.eu.



HOMOLOGUE DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE

Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens (GRACQ) devenu Avello, Provelo, Tous à pied (pour la mobilité pedestre).



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE

FAIRE DIALOGUER
LES ACTEURS DU TERRITOIRE
POUR MIEUX INTÉGRER
LES BESOINS HABITANTS

CRÉDITS PHOTO : Conseil de Développement de la MEL

CONTACT :

Béatrice Auxent, Présidente Conseil de développement Métropole Européenne de Lille
conseildev@lillemetropole.fr

LIENS UTILES :

- [Site officiel du Conseil](#)
- [Rapport Annuel 2025](#)
- [Contribution sur la participation citoyenne dans les projets d'habitat](#)



OBJECTIF DE L'INITIATIVE

Le Conseil de développement de la Métropole Européenne de Lille est une instance de démocratie participative consultative, composée de citoyens bénévoles, qui vise à faire émerger une parole collective sur les enjeux du territoire et à éclairer les décisions publiques. Il produit des contributions, avis et recommandations à destination des élus métropolitains sur des thématiques variées (eau, alimentation, culture, mobilités,

intergénérationnel...), en apportant une **expertise d'usage citoyenne**.



EN QUOI EST-CE DE LA SOBRIÉTÉ

La démarche contribue à la sobriété en orientant les politiques publiques vers des objectifs de qualité de vie compatibles avec les limites écologiques. En mettant l'accent sur le bien-être plutôt que sur la seule croissance, elle encourage des choix moins consommateurs de ressources

et valorise des leviers immatériels comme le lien social, l'accès aux services ou les usages du territoire.



DESRIPTIF DE L'INITIATIVE

Les travaux du Conseil de développement reposent sur des groupes de travail thématiques qui produisent des contributions approfondies, comme celle consacrée à la participation citoyenne dans les projets d'habitat. Cette contribution met en évidence l'importance de dépasser les dispositifs purement consultatifs pour aller vers une participation plus active et continue des habitants. Elle insiste sur la nécessité de comprendre les dynamiques d'acteurs, de former les professionnels et les élus, et de mobiliser les savoirs d'usage des habitants pour concevoir des projets plus adaptés.



CALENDRIER DE L'INITIATIVE

Création du Conseil en 2001, installation en 2002, dernier renouvellement en 2025. Le Conseil de développement de la MEL produit en général entre 3 et 6 contributions écrites par an, selon les cycles de travail et les sujets traités.



DIMENSIONS FINANCIÈRES

Le Conseil de développement repose sur un modèle peu coûteux, fondé principalement sur l'engagement bénévole de ses membres. Son

fonctionnement est rendu possible grâce au soutien logistique et financier de la Métropole Européenne de Lille, qui met à disposition des moyens d'animation et d'ingénierie. Ce modèle permet de produire une expertise collective avec un investissement financier limité.



ORGANISATION ET PARTIES PRENANTES

Le Codev MEL est composé de 150 citoyens bénévoles désignés pour 4 ans, renouvelable une fois, issus de l'ensemble du territoire métropolitain, organisés en groupes de travail pour un temps donné selon sujets de saisines ou auto saisines (ex : eau, sport, nuit, alimentation...). Il fonctionne avec une gouvernance structurée autour d'une présidence et d'un bureau. Il travaille en lien étroit avec la Métropole Européenne de Lille, ses élus et ses services, ainsi qu'avec des partenaires institutionnels, académiques et associatifs. Il est également impliqué dans plusieurs instances territoriales (Haut Conseil métropolitain pour le climat, Forum de l'Eurométropole...) ce qui lui permet d'articuler ses contributions avec d'autres politiques publiques.



FACTEURS DE RÉUSSITE DE L'INITIATIVE LOCALE

Diversité des profils (âge, territoires, compétences, parité); Ancrage terri-

torial large (95 communes dont deux-tiers représentées actuellement); Méthodes participatives renouvelées (ateliers, fresques, débats); Capacité à produire des recommandations concrètes; Lien direct avec les décideurs publics.



LIMITES DE L'INITIATIVE

Rôle uniquement consultatif (pas de pouvoir décisionnel); Dépendance à la prise en compte des propositions par les élus; Engagement bénévole nécessitant disponibilité et implication; Maintenir une représentativité sociale complète.



CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA DÉMARCHE

L'expérience du Codev MEL montre l'importance de garantir une réelle diversité sociale des participants et de créer des conditions favorables à leur implication, au risque de laisser certaines voix de côté. Il est essentiel de structurer des méthodes de travail participatives propices à l'expression de toutes et tous, de maintenir un lien étroit avec les décideurs publics pour bien valoriser les productions réalisées.



LE CONSEIL DE L'ÉQUIPE ASSOREDUCE

Pour + d'infos sur les institutions qui œuvrent à l'aménagement du territoire [français](#) et [belge](#), prenez connaissance de nos schémas d'acteurs directement sur assoreduce.eu. À la dernière colonne du schéma pour la France, vous y trouverez les instances consultatives telles que le Conseil de Développement, créé à l'échelle d'une intercommunalité ou d'un territoire de projet. Il s'agit d'un organe consultatif composé de citoyens, d'acteurs économiques, sociaux et associatifs qui contribue à la réflexion et à l'élaboration des politiques publiques locales.



HOMOLOGUE DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE

Des dispositifs comparables existent en Belgique; à l'échelle régionale, son équivalent sera le Conseil Économique, Social et Environnemental de Wallonie (Cese) et à l'échelle communale, nous trouverons les Conseils Consultations en Aménagement du Territoire et Mobilité (CCATM).



CONTACT :

Aurélié Ternisien - loco@etic.co

LIENS UTILES :

- ETIC - [Bureaux Partagés à La Loco](#)
- CD2E - [Retours d'expérience - La Loco](#)



OBJECTIF DE L'INITIATIVE

La LOCO est un tiers-lieu dédié à l'économie sociale et solidaire, dont l'objectif est de soutenir le développement d'activités à impact social et environnemental tout en contribuant à la dynamique du quartier Fives Cail à Lille. Elle vise à offrir un espace de travail, de coopération et d'expérimentation pour des structures engagées, tout en créant des passerelles avec les habitants et les acteurs du territoire.



EN QUOI EST-CE DE LA SOBRIÉTÉ ?

Le projet relève de la sobriété foncière et matière puisqu'il consiste à réhabiliter un bâtiment existant à l'aide de matériaux recyclés, dans le cadre de la reconversion d'une friche industrielle, limitant ainsi l'artificialisation des sols et l'usage de nouveaux minerais. Les équipements des 600 m² d'espaces communs du site sont tous de seconde main et reconditionnés. Il favorise la mutualisation des espaces et des services, ce qui réduit les be-

soins en surfaces et en équipements individuels. Par exemple, la chaufferie est partagée avec un immeuble d'habitations voisin ce qui permet un dimensionnement au plus juste et des économies d'échelle. Enfin, il soutient des activités économiques tournées vers la transition écologique et sociale, contribuant ainsi à diffuser des pratiques sobres à l'échelle locale.



DESRIPTIF DE L'INITIATIVE

La LOCO est un tiers-lieu de près de 2 500 m² installé au cœur du quartier Fives Cail, dans un bâtiment réhabilité. Elle accueille environ 150 à 200 usagers (salariés, indépendants, structures de l'ESS) répartis entre bureaux privatifs, espaces de coworking et salles de réunion. Le lieu propose également des espaces ouverts au public, permettant l'organisation régulière d'événements, d'ateliers et de rencontres avec les habitants. Pensée comme un espace mutualisé, la LOCO offre des services partagés (accueil, salles, équipements) et favorise les interactions entre ses résidents. Elle constitue ainsi à la fois un lieu de travail, un espace de coopération et un point d'ancrage pour les initiatives locales dans le quartier.



CALENDRIER DU PROJET

2015 : premières réflexions sur un lieu dédié à l'ESS sur le site Fives Cail. **2017-2024** : co-construc-

tion du projet avec acteurs locaux et travaux. **2024** : ouverture du site en novembre. **2025** : inauguration du tiers-lieu en juin. Le projet s'inscrit dans la transformation globale du quartier Fives Cail, ancienne friche industrielle en reconversion.



DIMENSIONS FINANCIÈRES

Le montage repose sur un investissement immobilier porté par des acteurs publics et privés (dont la foncière solidaire ETIC) et un modèle économique basé sur la location d'espaces (bureaux, coworking, salles) et les activités du lieu.



ORGANISATION ET PARTIES PRENANTES

La LOCO est portée par la foncière solidaire ETIC, spécialisée dans l'immobilier ESS, en lien étroit avec la Ville de Lille, la Métropole Européenne de Lille et d'autres partenaires publics et territoriaux. Elle s'appuie sur une équipe de gestion dédiée et sur une communauté d'usagers composée d'associations, de coopératives et d'entreprises engagées. Le lieu s'inscrit dans un écosystème plus large, en articulation avec les acteurs du quartier Fives et les réseaux locaux de l'économie sociale et solidaire.



FACTEURS DE RÉUSSITE DE L'INITIATIVE LOCALE

La réussite de la LOCO repose sur son inscription dans un projet urbain global, qui lui donne une visibilité et une cohérence territoriale fortes. Elle tient également à la qualité du portage immobilier, qui sécurise le projet dans le temps, ainsi qu'à la diversité des structures accueillies, favorisant les synergies et les coopérations. Enfin, l'ouverture du lieu vers l'extérieur permet de créer du lien avec les habitants et d'éviter l'entre-soi.



LIMITES DE L'INITIATIVE

Le modèle économique du tiers-lieu nécessite un équilibre délicat entre accessibilité et viabilité financière. Le maintien d'une dynamique collective suppose également un investissement constant en animation et en coordination. Enfin, l'intégration du lieu dans son environnement local peut nécessiter un travail spécifique pour éviter une déconnexion avec les habitants du quartier.



CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA DÉMARCHÉ

L'expérience de la LOCO montre l'importance de s'appuyer sur un porteur immobilier engagé, capable de sécuriser le projet sur le long terme. Elle

souligne également la nécessité de concevoir des espaces mutualisés et flexibles, et d'impliquer les acteurs locaux dès la phase de conception. Enfin, la réussite repose en grande partie sur la capacité à animer une communauté d'utilisateurs et à ouvrir le lieu sur son territoire.



HOMOLOGUE DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE

Des tiers-lieux comparables existent en Belgique, notamment à Bruxelles ou Gand, où des espaces hybrides mêlant coworking, économie sociale et animation territoriale sont développés dans des bâtiments réhabilités. Citons par exemple [Quatre Quart](#), le [Domaine des Possibles](#) ou encore [Le parc-tiers lieu](#). Une cartographie des tiers-lieux belges est disponible [en ligne](#). En complément des tiers-lieux, [Mundo-Lab](#) offre des installations et des services immobiliers durables, accessibles et partagés à des organisations à but non lucratif et aux entreprises du secteur social.



CRÉDITS PHOTO : Marc Vidal pour Bazaar St-So

© Marc Vidal

CONTACT :

Bazaar St-So, 292 Rue Camille Guérin,
59000 LILLE - contact@bazaar.coop

LIENS UTILES :

- Bazaar St So - [Le Bazaar](#)
- CAUE Nord - [Bazaar St So, Lille](#)



OBJECTIF DE L'INITIATIVE

Le Bazaar St-So est un tiers-lieu consacré à l'économie créative, installé dans une ancienne halle ferroviaire du site Saint-Sauveur à Lille. Son objectif est d'accueillir en un même lieu des activités de création, de travail partagé, de production, d'événementiel et de convivialité, afin de favoriser les coopérations entre artistes, artisans, entrepreneurs et acteurs de l'économie sociale et solidaire.



EN QUOI EST-CE DE LA SOBRIÉTÉ ?

Le projet relève de la sobriété foncière puisqu'il repose sur la réhabilitation d'un bâtiment existant plutôt que sur une construction neuve. Il met aussi en avant une logique d'économie de matières, avec une structure conservée, des réseaux laissés apparents, l'absence de faux plafonds, une isolation en fibres de bois, ainsi que des équipements comme des panneaux photovoltaïques, un puits thermique et un système de récupé-

ration des eaux de pluie. Surtout, le Bazaar est un espace multifonctionnel, mêlant travail et loisirs, ce qui va à l'encontre de la logique de zoning, permettant de réduire les distances à parcourir par les résidents.



CALENDRIER DE L'INITIATIVE

Le lieu s'inscrit dans une histoire longue : la gare Saint-Sauveur, active comme site ferroviaire de marchandises, cesse ses activités avec la mise en service de la plateforme logistique multimodale Delta 3 fin 2003. Une première phase de réhabilitation du site intervient en 2008 pour des usages culturels, puis les travaux sur la seconde moitié de la halle B commencent en 2018 ; le tiers-lieu ouvre ensuite sous sa forme actuelle autour de 2020.



DESCRIPTION DU LIEU

Le Bazaar occupe environ 5 000 m² au sein d'une halle ferroviaire réhabilitée. Le lieu propose une grande diversité d'espaces, allant des bureaux et ateliers aux espaces de coworking, en passant par des salles de réunion et des espaces événementiels. Il comprend également des espaces ouverts au public, comme un bar et une cuisine, qui participent à en faire un lieu de vie et non uniquement un espace de travail. L'ensemble est conçu comme un environnement modulable, capable d'accueillir à la fois

des activités économiques, culturelles et sociales.



ORGANISATION ET PARTIES PRENANTES DE L'INITIATIVE

Le projet Bazaar St-So a été initié et porté conjointement par la coopérative européenne Smart et le Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) Initiatives et Cité. Sa réhabilitation a bénéficié du soutien de la Ville de Lille, de la Métropole Européenne de Lille dans le cadre de son appel à projets "Tiers-lieux", et de la Région Hauts-de-France. Le tiers-lieu a également été accompagné par le Ministère de la Culture via le dispositif "Quartiers culturels et créatifs" du plan de relance post-COVID. Le fonctionnement du lieu repose aujourd'hui sur une équipe de gestion et sur une communauté de résidents et d'usagers qui contribuent à son animation et à sa dynamique.



DIMENSIONS FINANCIÈRES

Le projet, d'un budget global de 8 500 000€, est issu d'un montage multi-partenarial composé d'acteurs publics et privés. La démarche s'inscrit dans une logique de transformation urbaine plus large sur l'ensemble du secteur Saint-Sauveur qui implique la construction de logements ainsi que l'aménagement d'un parc et d'équipements publics.



FACTEURS DE RÉUSSITE DE L'INITIATIVE LOCALE

La réussite du projet tient d'abord à la valorisation d'un patrimoine existant, qui lui confère une forte identité et une visibilité importante. Elle repose également sur la diversité des usages proposés (bureaux, culture, artisanat...), qui favorise les rencontres et les coopérations, ainsi que sur la capacité du lieu à fédérer une communauté active.



LIMITES DE L'INITIATIVE

Le modèle du tiers-lieu implique un équilibre délicat entre objectifs économiques, culturels et sociaux, qui nécessite une gestion fine et constante. La viabilité du projet dépend en partie de sa fréquentation et de l'attractivité du site, ainsi que de la capacité à maintenir une diversité d'usagers dans la durée.



CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA DÉMARCHÉ

L'expérience du Bazaar St-So montre l'intérêt de partir d'un lieu existant porteur d'identité, de concevoir des espaces flexibles et multifonctionnels, et d'associer les futurs usagers dès les phases de conception. Elle souligne également l'importance de structurer des partenariats solides entre acteurs publics et opérateurs, et de développer une animation continue pour faire vivre le lieu au-delà de sa simple fonction immobilière.



HOMOLOGUE DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE

[Les abattoirs de Bomel](#) - en particulier sur l'aspect culturel.



INITIATIVES WALLONNES





PROJET DE COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIE CERSA PAR ENERGIE COMMUNE

FAIRE RIMER PRODUCTION
D'ÉNERGIE AVEC SOLIDARITÉ,
INNOVATION ET LUTTE CONTRE
LA SURCONSOMMATION

CREDITS PHOTO: Énergie Commune

CONTACT :

info@energiecommune.be

LIENS UTILES :

- [Énergie Commune](#)
- [Communauté d'énergie à Aubange: une production locale d'électricité renouvelable au service de ses citoyens](#)



OBJECTIF DE L'INITIATIVE

Créer la première communauté dénergie renouvelable (CER) officiellement reconnue par la CWaPE en Wallonie, permettant à des citoyens de la commune d'Aubange de consommer de l'électricité produite localement par des panneaux photovoltaïques installés sur un bâtiment communal, à un prix stable et inférieur au marché.



EN QUOI EST-CE DE LA SOBRIÉTÉ?

Le projet contribue à la sobriété en valorisant localement une énergie renouvelable déjà produite, en évitant les pertes liées à des circuits de distribution longs, et en sensibilisant les membres à leur consommation réelle grâce aux compteurs intelligents (mesure au quart d'heure). Il favorise aussi la flexibilité et l'adaptation des usages aux moments de production solaire.



DESRIPTIF DE L'INITIATIVE

CERSA (Communauté d'Énergie Renouvelable Soleil d'Aubange) est une ASBL constituée autour d'un partenariat public-privé entre la Ville d'Aubange (membre producteur) et des citoyens aubangeois (7 membres au démarrage, en phase de recrutement). La ville a installé environ 45 kWc de panneaux photovoltaïques sur les toits du bâtiment du service travaux, produisant environ 42 MWh/an. Après autoconsommation du site (20 MWh), environ 22 MWh sont disponibles pour le partage entre ménages, PME et institutions publiques membres. L'électricité locale transite via le réseau de distribution existant (ORES), au tarif d'environ 0,02 €/kWh pour la part énergie (hors frais réseau et taxes fédérales), bien en dessous du prix marché. La communauté ambitionne de s'étendre progressivement avec de nouvelles installations et de nouveaux membres.



CALENDRIER DE L'INITIATIVE

Le projet est né dans le cadre du programme européen LEADER, porté par le GAL (Groupe d'Action Locale) du Parc naturel de Gaume, sous le projet « Gaume Energies ». Le cadre légal wallon est entré en vigueur en octobre 2022 (décret du 5 mai 2022), complété par l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 mars 2023. CERSA est la première CER reconnue par la

CWaPE en Wallonie suite à ce nouveau cadre.



DIMENSIONS FINANCIÈRES

L'investissement dans les panneaux photovoltaïques a été réalisé par la Ville d'Aubange, cofinancé via le programme LEADER (fonds européens). Le prix de l'énergie partagée est fixé démocratiquement en assemblée générale, autour de 0,02 €/kWh pour la part énergie – soit nettement en dessous du prix fournisseur (environ 0,15 €/kWh). Le gain individuel reste modeste (quelques dizaines à quelques centaines d'euros par an selon la consommation), mais le prix est stable et garanti par convention entre la communauté et ses membres.



ORGANISATION ET PARTIES PRENANTES

Le projet repose sur la collaboration de plusieurs acteurs : le **GAL du Parc naturel de Gaume** en tant que porteur du projet LEADER « Gaume Energies » ; la **Ville d'Aubange**, membre producteur, qui a réalisé l'installation PV et mis des locaux à disposition pour les séances d'information ; les **citoyens aubangeois** membres consommateurs (7 au lancement, recrutement en cours) ; **Énergie Commune asbl** comme accompagnateur technique et juridique tout au long du processus ; **ORES** comme gestion-

naire de réseau (compteurs intelligents, calcul des quarts d'heure); et la **CWaPE** comme régulateur (notification et vérification de conformité). La gouvernance est assurée en assemblée générale, où toutes les décisions – notamment sur les prix – sont prises démocratiquement.



FACTEURS DE RÉUSSITE DE L'INITIATIVE

Le succès du projet repose sur plusieurs éléments combinés : l'engagement d'une commune volontaire disposant d'une installation PV ou prête à en créer une ; un accompagnement professionnel (Énergie Commune) à toutes les étapes – statuts, contrats, démarches CWaPE et ORES ; un financement européen LEADER permettant l'amorçage sans mise de fonds citoyenne initiale ; des séances d'information publiques locales pour mobiliser et rassurer les citoyens et un prix de l'énergie fixé démocratiquement, transparent et avantageux pour toutes les parties, et une implication des membres dans le projet pour assurer sa pérennité.



LIMITES DE L'INITIATIVE

Le nombre de membres reste faible (7 au démarrage, une dizaine selon les sources ultérieures) : mobiliser des citoyens s'avère difficile, entre manque de confiance, contrainte de participation aux réunions et concu-

rence du tarif social existant. Le volume d'énergie partageable est par ailleurs limité (22 MWh/an disponibles), ce qui maintient les gains individuels à un niveau modeste. Le périmètre géographique est restreint à la commune d'Aubange (choix de la forme CER plutôt que communauté d'énergie citoyenne, dont le périmètre peut s'étendre à toute la Wallonie). La complexité administrative reste significative (création des statuts, rédaction des contrats, démarches réglementaires, questions de marchés publics pour la commune). Enfin, certains fournisseurs d'électricité peuvent appliquer des surcoûts tarifaires aux membres participants à un partage.



CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA DÉMARCHÉ

- S'appuyer sur une commune ou entité publique locale déjà équipée en production renouvelable – ou prête à investir – est un point de départ solide : elle apporte crédibilité, infrastructure et ancrage territorial.
- Faire appel dès le début à un accompagnateur spécialisé pour les aspects juridiques, contractuels et réglementaires est fortement recommandé. En Wallonie il est possible de contacter le facilitateur wallon sur le partage d'énergie qui répondra aux questions pratiques et juridiques de mise en place d'un partage.

- Organiser des séances d'information publiques locales sont essentielles pour démystifier le concept et lever les réticences.
- Commencer petit (quelques membres) et ouvrir progressivement, en prévoyant dès les statuts la possibilité d'accueillir de nouveaux membres et de nouvelles installations est toujours possible.
- Vérifier en amont la présence de compteurs intelligents chez les futurs membres, condition technique indispensable au partage.
- Enfin, prévoir dans la gouvernance un mécanisme démocratique clair pour la fixation des prix garantit la confiance et la durabilité du projet.



HOMOLOGUE DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE

Différents projets d'autoconsommation collective électrique (ACC) sont répertoriés sur le site <https://www.monenergiecollective.fr/>



PROJET RENVERSC PAR ESPACE ENVIRONNEMENT

L'ART DE BÂTIR AVEC CE QUI
EXISTE DÉJÀ

CRÉDITS PHOTO : Espace Environnement

CONTACT :

nzanoni@espace-environnement.be

LIENS UTILES :

[REnversC](#)



OBJECTIF DE L'INITIATIVE

REnversC (Rénovation Efficace vers la Circularité) vise à accélérer la transition écologique du secteur de la transformation et de la construction sur le territoire du Hainaut historique transfrontalier (Wallonie / Hauts-de-France), en formant et en sensibilisant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de la rénovation à des pratiques plus durables, plus efficaces énergétiquement et en intégrant les principes de circularité et de réemploi des matériaux.



EN QUOI EST-CE DE LA SOBRIÉTÉ ?

REnversC place la sobriété au cœur de sa définition de la rénovation efficace : rénover ne se résume pas à une performance énergétique mais associe confort des occupants, budget maîtrisé et empreinte environnementale minimale. Le réemploi des matériaux – « faire avec ce qui reste » – est une approche directement sobre, qui évite d'extraire de nouvelles ressources en valorisant ce qui existe déjà. « Le réemploi, c'est l'art de bâtir avec ce qui existe déjà, plutôt que de puiser dans ce qui disparaît. »



DESSCRIPTIF DE L'INITIATIVE

REnversC est un projet de formation et de sensibilisation à destination de tous les acteurs de la chaîne de valeur de la rénovation : professionnels du bâtiment (entrepreneurs, architectes), formateurs, apprenants et étudiants, mais aussi propriétaires, guichets conseil et relais institutionnels. Il propose une approche systémique qui va au-delà de la seule performance énergétique, en intégrant la qualité de l'air intérieur, la santé, l'identité patrimoniale, les matériaux biosourcés et géosourcés, et la circularité. Les actions concrètes comprennent des conférences, des formations théoriques et/ou pratiques, des webinaires, des visites de chantiers et de bâtiments exemplaires, des workshops et chantiers-écoles, des rencontres académiques/professionnels, et le développement d'un réseau transfrontalier autour du réemploi. Le projet s'appuie sur un site ressource actif (renversc.eu), qui propose un vaste recueil sans cesse alimenté d'articles, de replays, de publications, d'annuaires de professionnels et autres outils pédagogiques.



CALENDRIER DE L'INITIATIVE

REnversC est le 3^e projet de cette lignée, suite des projets Interreg FAI-Re (Rénovation efficace : Former - Accompagner - Inspirer) et Ré-Emploi (Rénovation et Emploi). Il est en cours depuis le 1^{er} avril 2024 et prendra fin au 31 mars 2028.



DIMENSIONS FINANCIÈRES

Le projet est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, ainsi que par la Région Wallonne. L'ensemble des formations et activités proposées aux participants sont gratuites.



ORGANISATION ET PARTIES PRENANTES

Le projet est porté en chef de file par Espace Environnement ASBL (Charleroi), association active depuis 1972 dans la participation citoyenne et le développement territorial durable. Il réunit 8 partenaires opérateurs (Cluster Éco-Construction, Toerana Habitat, Parc naturel régional de l'Avesnois, Le Forem, Chênelet Développement, Réussir en Sambre Avesnois, Retrial et RESSOURCES) ainsi que 24 partenaires associés couvrant l'ensemble du territoire et de la chaîne de valeur. Le territoire prioritaire est le **Hainaut historique**, espace transfrontalier cohérent sur les plans morphologique et socio-économique.



FACTEURS DE RÉUSSITE DE L'INITIATIVE

- La coopération entre les nombreux partenaires et le réseautage qu'elle génère ;
- Les possibilités d'action offertes par le budget européen et régional

- La notoriété et la fiabilité acquises par Espace Environnement sur les projets précédents (FAI-Re et Ré-Emploi), qui entraînent la confiance et l'enthousiasme des partenaires ;
- Une cheffe de file dynamique et motrice ;
- Des outils de gestion éprouvés (suivi de projet participatif, tableaux de bord, SharePoint)
- L'ancrage territorial fort – « partir des acteurs de terrain pour ancrer le territoire » – est également un facteur clé.



LIMITES DE L'INITIATIVE

La coordination entre un grand nombre de partenaires (8 opérateurs, 24 associés) constitue une difficulté réelle, même si elle est aussi source de richesse. La lourdeur administrative des projets Interreg est identifiée comme une contrainte significative en termes de temps et de ressources. La mobilisation de certains publics cibles reste difficile, notamment les professionnels du bâtiment (architectes, entrepreneurs, artisans), moins enclins à se former ou à participer que les acteurs institutionnels, car manquant essentiellement de temps et/ou de moyens. Enfin, le projet opère sur un territoire transfrontalier aux cadres réglementaires différents (Wallonie / France), ce qui complexifie l'harmonisation des contenus et des démarches.



CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA DÉMARCHÉ

- S'appuyer sur un opérateur chef de file reconnu et expérimenté est indispensable pour fédérer un réseau aussi large.
- Construire le projet sur des initiatives antérieures (ici FAI-Re) permet de capitaliser sur les outils, les méthodes et les relations déjà établis, tout en renouvelant l'ambition.
- Diversifier les formats d'activité (formations en présentiel, webinaires, visites, workshops, chantiers-écoles) permet de toucher des publics variés avec des niveaux d'engagement différents. Intégrer dès la conception une approche systémique – au-delà du seul volet énergétique – renforce la pertinence et la durabilité des apprentissages.
- Enfin, prévoir et penser à des outils de gestion de projet adaptés à la complexité d'un partenariat transfrontalier (tableaux de bord partagés, coordination régulière) modernes, évolutifs et soutenus par les technologies numériques actuelles, est une condition de bon fonctionnement.



HOMOLOGUE DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE

Le projet est transfrontalier.

PROJET "GODEFROID" PAR ERNEST LIVING

AVEC LE SOUTIEN
DE HABITAT & PARTICIPATION -
L'HABITAT PARTAGÉ
AU SERVICE DE LA RÉSILIENCE
ENVIRONNEMENTALE
ET SOCIALE



CRÉDITS PHOTO : Canopea

CONTACT :

lionel.wauters@ernestliving.be

LIENS UTILES :

- [Habitat & Participation asbl](#)
- [Ernest Living](#)



OBJECTIF DE L'INITIATIVE

Ernest Living est un projet d'habitat partagé locatif dédié aux familles monoparentales, visant à répondre simultanément à trois fragilités caractéristiques de ce public : la solitude et l'isolement émotionnel, la précarité économique liée à un seul revenu, et les difficultés organisationnelles du quotidien (garde des enfants, organisation des journées). Le projet propose un cadre de vie où intimité et solidarité coexistent, dans un bâtiment rénové avec des exigences environnementales élevées, situé en centre-ville de Namur.



EN QUOI EST-CE DE LA SOBRIÉTÉ ?

Ernest Living incarne plusieurs dimensions de la sobriété. La sobriété spatiale d'abord : les espaces privés sont volontairement réduits à l'essentiel (chambre parentale avec coin salon, chambre(s) enfant(s), salle de bain), tandis que les espaces communs généreux (cuisine, salles à manger, salons, buanderie, jardin) sont mutualisés entre 12 familles, évitant la duplication d'équipements et de surfaces. La sobriété énergétique ensuite : le bâtiment de la fin du XIXe

siècle a été rénové pour atteindre le niveau PEB A (60 kWh d'énergie primaire/m²/an), grâce à une isolation performante, une ventilation double flux avec récupération de chaleur, une chaudière à pellets et des panneaux photovoltaïques en toiture. La sobriété dans les usages enfin : partage de la buanderie, gestion collective de l'eau de pluie (citerne de 20 m³ pour les toilettes et l'arrosage), choix de matériaux circulaires (tapis récupérés et remis à neuf, radiateurs conservés). La localisation en centre-ville à proximité immédiate d'une école et d'une gare réduit également les besoins en mobilité motorisée.



DESSCRIPTIF DE L'INITIATIVE

Le projet « Godefroid » (premier habitat Ernest Living à Namur) occupe un bâtiment de la fin du XIX^e siècle entièrement rénové, situé en centre-ville de Namur. Il accueille jusqu'à 12 familles monoparentales (parents solos avec enfants, qu'ils soient pères ou mères) dans des unités privatives comprenant chambre(s) et salle de bain, autour de 200 m² d'espaces communs très généreux : grande cuisine partagée, plusieurs salons et salles à manger, salle de jeux, espace de télétravail, buanderie, jardin et rangements vélos. Le bâtiment comprend également 250 m² de bureaux, loués séparément. Chaque famille dispose de son bail individuel,

paye son loyer directement, et n'est pas solidaire des autres locataires en cas d'impayé. La dynamique collective – charte de vie, règles du quotidien, gouvernance partagée – est co-construite progressivement par le groupe, avec l'accompagnement de l'asbl Habitat et Participation.



CALENDRIER DE L'INITIATIVE

Le porteur du projet a commencé à développer le concept il y a environ 3 ans. Le chantier de rénovation a duré environ un an et demi. Les premières familles ont emménagé en octobre 2025, et en mars 2026 comptait 7 familles, avec un objectif de 12.



DIMENSIONS FINANCIÈRES

Le projet est une initiative privée portée par la société Ernest Living, sans subside lié à la spécificité du projet, financée par des investisseurs à impact et un financement bancaire.



ORGANISATION ET PARTIES PRENANTES

Le projet est initié et porté par **Ernest Living** (Lionel Wauters, promoteur-architecte), qui joue le rôle de propriétaire-bailleur, **Habitat et Participation asbl** (fondée en 1982), spécialisée dans la promotion de l'habitat groupé et solidaire, dans l'accompagnement des personnes plus fragilisées à la recherche de logement et la facilitation des processus participatifs,

assure deux missions distinctes : la sélection des candidats via des entretiens individuels d'une part et l'accompagnement du groupe dans la construction de sa gouvernance du collectif, du vivre ensemble et de sa charte de vie d'autre part. Les **familles monoparentales** elles-mêmes sont les actrices centrales de la dynamique collective, co-construisant progressivement les règles du vivre-ensemble.



FACTEURS DE RÉUSSITE DE L'INITIATIVE

Plusieurs éléments contribuent à la réussite du projet :

- La qualité et la générosité des espaces communs, pensés pour rendre la vie collective réellement attractive et pratique ;
- La localisation en centre-ville avec accès facile à une école, une gare et les transports, réduisant les contraintes de mobilité pour les familles ;
- La combinaison d'un cocon privatif suffisamment grand pour l'autonomie de chaque famille avec des espaces collectifs diversifiés ;
- L'accompagnement professionnel par Habitat et Participation, qui sécurise la sélection des candidats et l'émergence d'une gouvernance collective ; la sélection des familles sur leur motivation à vivre en col-

lectif (et pas uniquement sur leurs besoins en logement) ;

- Et la haute performance environnementale du bâtiment, qui réduit les charges et améliore le confort.



LIMITES DE L'INITIATIVE

La constitution du groupe est un processus lent et fragile : plusieurs candidats ont quitté le projet en cours de route (délais du chantier, autres opportunités, inadéquation avec les autres membres), et le groupe des familles est encore en phase d'apprentissage du vivre-ensemble. Contrairement à un habitat groupé acquisitif classique, le groupe ne préexiste pas au projet et ne co-construit pas le bâtiment, ce qui peut limiter le sentiment d'appropriation collective. Les règles de cooptation pour les futurs entrants ne sont pas encore définies. Enfin, certains profils de candidats (barrière de la langue, difficulté à se projeter sur un chantier en cours) sont difficiles à intégrer dans un projet qui demande communication et implication active.



CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA DÉMARCHÉ :

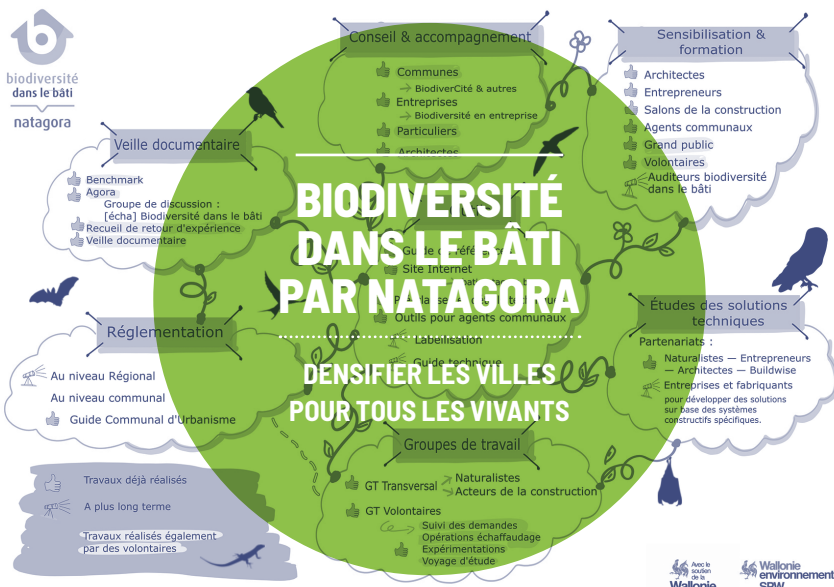
- Prévoir un accompagnement professionnel dès le départ pour la sélection des résidents et la construction de la gouvernance : c'est un investissement indispensable, pas optionnel.

- Concevoir des espaces communs généreux et diversifiés (plusieurs salons aux ambiances différentes, cuisine grande, espaces extérieurs) pour que la vie collective soit réellement attractive et non contrainte.
- Ménager des entrées indépendantes permettant à chaque famille d'accéder à son unité sans passer par les espaces communs, pour préserver l'autonomie au quotidien.
- Définir dès le départ les règles non négociables (celles du bailleur) et laisser le groupe construire les règles du quotidien progressivement, une fois installé.
- Choisir une localisation en tissu urbain dense, à proximité d'équipements (écoles, transports), pour répondre aux besoins concrets des familles monoparentales.
- Envisager un financement par investisseurs à impact pour préserver la liberté de conception du projet sans dépendance à des contraintes de subventionneurs publics.



HOMOLOGUE DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE

La liste des habitats participatifs situés dans le département du Nord, recensés par l'association Habitat participatif en Nord, est à retrouver [ici](#).



CRÉDITS PHOTO : Natagora

CONTACT :
 Julia Luxen biodiversité - bati@natagora.be

LIENS UTILES :
 - bati.natagora.be
 - [Guide de références : Accueillir la biodiversité dans le bâti](#)

OBJECTIF DE L'INITIATIVE

Le projet « Biodiversité dans le Bâti » de Natagora vise à préserver et favoriser la biodiversité dite « inféodée au bâti » – c’est-à-dire les espèces sauvages (oiseaux, chauves-souris, insectes, lézards, plantes) qui utilisent les bâtiments comme habitat naturel – face à la rénovation rapide et massive du parc bâti qui détruit ces habitats. Il cherche à outiller l’ensemble des acteurs concernés : professionnels de la construction, communes, particuliers, naturalistes et volontaires.

EN QUOI EST-CE DE LA SOBRIÉTÉ ?

Le projet s’inscrit dans une logique de sobriété foncière et constructive : plutôt que d’étaler la ville pour offrir de la nature aux habitants, il s’agit de densifier qualitativement les quartiers en intégrant la biodiversité au sein même du bâti existant. Cette approche enrichit la valeur d’usage et la qualité de vie des quartiers denses en y réintroduisant une présence animale et végétale, contribuant ainsi à l’attractivité et à la résilience

écologique des tissus urbains et périurbains. Elle démontre que densité et biodiversité ne sont pas contradictoires. Le coût est moindre lorsque les mesures et aménagements sont intégrés dès la conception du projet.



DESCRIPTIF DE L'INITIATIVE

Lancé en 2021 au sein de Natagora (30 000 membres, 170 employés, 2 000 volontaires actifs par an), le projet est porté par une chargée de mission architecte (Julia Luxen) et une quarantaine de volontaires actifs en Wallonie et à Bruxelles. Il part d'un constat alarmant : la rénovation rapide des bâtiments supprime des milliers de sites de nidification et de gîtes pour des espèces légalement protégées – hirondelles de fenêtre, martinets, moineaux, chauves-souris – sans que les acteurs du bâtiment en soient conscients. Afin d'aider les professionnels de la construction, les maîtres d'ouvrage et toutes personnes impliquées dans des projets de rénovation, différents outils pratiques ont été produits : un site ressource (bati.natagora.be) comprenant 65 fiches d'aménagement classées par type d'espace (abords, murs, fenêtres, débords, toitures plates et à versants, intérieurs), une checklist de pré-diagnostic téléchargeable, un questionnaire « conseils sur mesure » en ligne, des fiches sur les espèces et des outils d'aide à la conception. En

outre, la cellule "biodiversité dans le bâti" propose également des formations à destination des acteurs de la construction (architectes, entrepreneurs) et des agents communaux, des accompagnements de chantier et a pour ambition de contribuer à l'évolution des réglementations communales et régionales.



CALENDRIER DE L'INITIATIVE

Le projet a démarré en 2021. Le site bati.natagora.be a été inauguré en 2024 et est en évolution constante (choix délibéré d'un outil numérique plutôt qu'un guide papier figé). Une formation « Auditeur Biodi-Bâti » est en cours de développement pour professionnaliser le conseil.



DIMENSIONS FINANCIÈRES

Le projet est porté par Natagora avec un financement mixte : subventions du gouvernement wallon (mandat officiel pour aider à intégrer la biodiversité dans les réglementations régionales), fonds propres de l'association et contribution bénévole très importante (une quarantaine de volontaires actifs). Les outils sont actuellement entièrement gratuits et en libre accès. Les conseils et visites de bâtiments sont proposés aux particuliers, communes et professionnels qui les sollicitent. Certains services sont gratuits, d'autres payants. D'autres outils ont été créés avec les

partenaires du projet : Une checklist à destination des entrepreneurs de la construction avec Embuild, une checklist en ligne pour analyser les dossiers de permis d'urbanisme avec la FRW.



ORGANISATION ET PARTIES PRENANTES

Le projet s'appuie sur la structure de Natagora (26 régionales en Wallonie et à Bruxelles, 9 pôles thématiques) et mobilise plusieurs cercles d'acteurs. En interne, une chargée de mission architecte pilote le projet avec l'appui de collègues spécialisés (benchmark réglementation, études microclimats). Un groupe de travail transversal réunit naturalistes et acteurs de la construction. Une quarantaine de volontaires assurent recensement, suivis de chantiers, veille documentaire et dispenses de formations. En externe, les partenariats incluent Embuild (entreprises de construction), des communes, le DNF (Département de la Nature et des Forêts pour les dérogations), des associations naturalistes (LRBPO, AVES), des architectes sensibilisés, et des homologues français (Picardie Nature, LPO)...



FACTEURS DE RÉUSSITE DE L'INITIATIVE

L'ancrage dans une organisation reconnue de protection de la nature légitime les informations de conseils

et d'accompagnement. Le nombre de membres donne au projet un poids politique et une crédibilité institutionnelle. Le fait d'avoir une architecte comme chargée de mission crée un pont inédit entre le monde naturaliste et celui de la construction – jusqu'alors peu connectés – et permet de collaborer avec le secteur pour créer des détails techniques et des articles de cahier des charges cohérents avec les normes belges de la construction. La gratuité et l'accessibilité des outils numériques (bati.natagora.be) permettent un déploiement à grande échelle sans coût pour l'utilisateur. L'approche pragmatique – « ça ne coûte pas plus cher de faire une corniche rugueuse » – rend le message audible par les professionnels du bâtiment. L'investissement massif de volontaires passionnés démultiplie les capacités d'action sur le terrain.



LIMITES DE L'INITIATIVE

Les acteurs de la construction (architectes, entrepreneurs) restent difficiles à atteindre et à convaincre : peu d'entre eux sont naturalistes et la biodiversité n'est pas encore intégrée dans leur formation de base. Lorsque la biodiversité est prise en compte trop tardivement, les coûts supplémentaires (interruptions de chantier, procédures de dérogation en urgence, coûts pour l'intégration

des aménagements) peuvent être très élevés et cristallisent les résistances. La détection des espèces dans le bâti est souvent difficile (chauves-souris et martinets sont très discrets) et requiert une expertise que les acteurs de la construction ne possèdent pas. Enfin, le champ de protection légal des habitats (même en l'absence temporaire des animaux) est peu connu et donc peu respecté.



CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA DÉMARCHE :

- Recruter une personne à l'interface des deux mondes (naturaliste et acteur de la construction) facilite le dialogue avec les professionnels du bâtiment.
- Produire des outils gratuits, en libre accès et actualisables en ligne plutôt que des guides papier figés.
- Prioriser les outils de pré-diagnostic simples (checklist en une page) pour abaisser le seuil d'entrée.
- Sensibiliser en priorité aux risques juridiques : les espèces sont protégées même en leur absence, et les projets peuvent être refusés pour insuffisance d'attention à la biodiversité – cet argument est souvent plus opérant que les arguments en-

vironnementaux seuls auprès des professionnels.

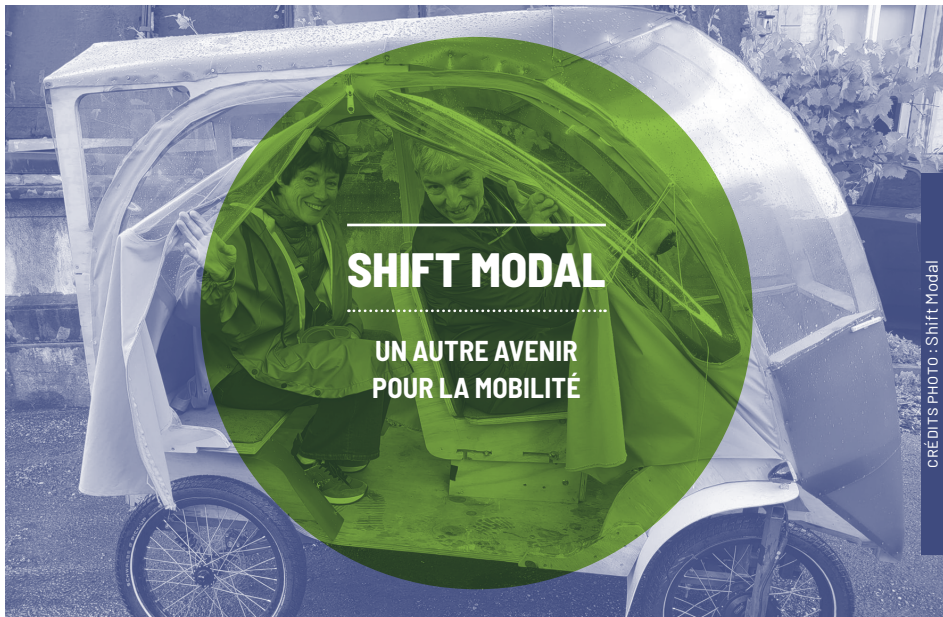
- Nouer des partenariats avec les organisations professionnelles du bâtiment pour co-produire des outils et atteindre leur réseau.
- Insister sur l'anticipation : la plupart des problèmes et coûts supplémentaires surviennent parce que la biodiversité est intégrée trop tard dans le processus de conception ou de chantier.



HOMOLOGUE DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE

Ligue de Protection des Oiseaux Hauts-de-France, Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais, Nord Nature Environnement, entre autres.

Une formation "Sensibiliser les habitants aux espèces protégées du bâti" réalisée par [Picardie Nature](#), [LPO Hauts-de-France](#), [Les Saprophytes](#), [Nord Nature Chico Mendès](#), GRAINE Hauts-de-France, avec le soutien de la DREAL Hauts-de-France et de la commune de Steenvoorde propose une sensibilisation à la cohabitation avec le vivant.



SHIFT MODAL

UN AUTRE AVENIR
POUR LA MOBILITÉ

CRÉDITS PHOTO : Shift Modal

CONTACT :

Michaël Horevoets, Fondateur & président,
Conseiller en Mobilité et énergie —
info@shiftmodal.be

LIENS UTILES :

www.shiftmodal.be



OBJECTIF DE L'INITIATIVE

Shift Modal est une ASBL créée en 2022 dont l'objectif est de modifier notre vision de la mobilité. Les missions de l'ASBL visent à changer plusieurs paradigmes pour réduire l'impact du transport et notamment de réduire la place de la voiture dans nos vies et notre société, de lutter activement pour l'interdiction de la mise sur le marché de véhicules inutilement lourds, surpuissants et avec une face avant anormalement

haute et de considérer la mobilité comme un service plutôt que de se centrer sur la possession d'un mode de transport.



EN QUOI EST-CE DE LA SOBRIÉTÉ ?

Shift Modal s'appuie sur le principe « Avoid-Shift-Improve » : éviter les kilomètres inutiles, décaler vers des modes actifs (le véli à assistance électrique, lorsque la marche et le vélo ne répond plus au besoin), amé-

liorer l'efficacité des véhicules restants (le véli sans pédale plutôt que le SUV). En outre, le principe de sobriété se retrouve à d'autres niveaux :

- Sur le plan des usages, il questionne frontalement le modèle dominant de la possession du véhicule : une voiture personnelle passe 95 % du temps à l'arrêt, occupant une large place dans l'espace public.
- En termes de consommation, un véli actif (où l'on pédale) consomme une fraction infime d'énergie.
- Sur le plan industriel, le projet promet des véhicules radicalement plus légers (entre 1 000 et 1 250 kg de métaux en moyenne pour une voiture, contre une fraction pour un véli), éco-conçus, circulaires, réparables, et portés par des coopératives d'économie sociale plutôt que par des multinationales.



DESRIPTIF DE L'INITIATIVE

Un véli (Véhicule Électrique Léger Intermédiaire) est un véhicule de catégorie L (entre le vélo à assistance électrique et la voiture légère), capable de rouler à 25 ou 45 ou 90 km/h, couvert, actif (on pédale) ou non, avec ou sans coffre, et destiné à transporter des personnes ou des marchandises. Shift Modal est à l'initiative d'un projet belge spécifique, le « Shifti », dont le châssis est fait en bois. L'ASBL est un des fondateurs de la coopéra-

tive agréée en économie sociale et CNC et labellisée finance solidaire, du même nom qui fabrique ce véli. L'ASBL mène trois types d'actions : (1) un plaidoyer politique pour faire évoluer la réglementation d'homologation européenne (il existe 7 catégories réglementaires à l'échelle européenne mais il est interdit de faire un véli actif à 45 km/h avec 2 passagers ou plus); (2) l'animation de la Fédération belge des fabricants de vélis et de pièces de vélis/vélos, valorisant les productions locales, circulaires et en économie sociale ; (3) un bureau d'études et de projets pour accompagner communes, collectifs citoyens (comité de quartier...), entreprises et écoles vers des alternatives à la voiture (mise en œuvre concrète de rues scolaires, piétonniers, zones cyclables, partage de véhicules entre voisins, zones à faible danger...). Un projet pilote est également en cours pour des vélis partagés en gare de Mariembourg, combiné avec une communauté d'énergie locale, dans le but de déployer ce système sur toute la Belgique.



CALENDRIER DE L'INITIATIVE

Shift Modal a été créée en octobre 2022, d'abord centrée sur la coopérative Shifti (construction du premier prototype). Le projet coopératif étant désormais plus autonome, l'ASBL a intensifié ses activités de

sensibilisation, plaidoyer et fédération depuis juin 2025.



DIMENSIONS FINANCIÈRES

Le projet opère avec des moyens très limités comparés aux soutiens publics accordés en France (l'« Extrême Défi » doté de 21 millions d'euros sur 2022-2025, contre 40.000 euros de subsides reçus par Shift Modal en Belgique sur la même période). Le Shifti est fabriqué via une coopérative d'économie sociale à financement solidaire. Shift Modal milite pour la mise en œuvre de leasing social de véli, profitant que l'idée soit à l'étude en RBC pour les voitures électriques, en s'inspirant du modèle français.



ORGANISATION ET PARTIES PRENANTES

Shift Modal est une ASBL basée à Liège. La coopérative Shifti, désormais plus autonome, est un des bras productifs, au même titre que deux autres projets de vélis wallons (Mobi-Coop et Bugg Motion). Un GAL (Groupe d'Action Locale) est associé pour le projet de vélis partagés en gare de Mariembourg. Good Planet a également confié une partie de ses animations dans les écoles donnée pour l'AOT/OTW (LETEC) à Shift Modal. L'ASBL travaille fréquemment en partenariat avec The Shiters Belgium pour la promotion des vélis. Les partenaires potentiels incluent des com-

munes, des entreprises, des écoles, et des acteurs de l'économie sociale et circulaire.



FACTEURS DE RÉUSSITE DE L'INITIATIVE

L'argument économique et environnemental est solide et chiffré : une voiture coûte environ 1 €/km à la société et à l'individu, quand le vélo peut en rapporter autant. Le véli se situe entre ces deux extrêmes, mais il favorise également la marche et le vélo en réduisant la dangerosité des « voitures »... L'usage partagé, cheval de bataille de l'association, démultipliant l'impact par rapport à la possession individuelle, permet des coûts extrêmement réduits pouvant répondre aux besoins de personnes plus précairisées. La combinaison de plaidoyer, de soutien à la filière de production et d'accompagnement de terrain donne à Shift Modal une posture crédible à plusieurs niveaux simultanément.



LIMITES DE L'INITIATIVE

Le verrou réglementaire est le principal obstacle : en Europe, il n'existe pas de catégorie pour un véli à 4 roues actif pouvant aller jusqu'à 45 km/h (speed pedelec à 4 roues). Ce type de véhicule est directement classé comme « quad » et est alors soumis à des obligations d'homologation disproportionnées, mais surtout la législation ferme des usages

nécessaires au quotidien (interdiction d'avoir plus de 1 passager, interdiction d'utiliser les chemins agricoles ou F99C...). Contrairement à la France (lois d'expérimentation, soutien public massif), la Belgique ne dispose pas d'outils juridiques permettant des tests sur voirie pour les prototypes. La multiplicité des niveaux de pouvoir (fédéral pour l'homologation, régions pour les dérogations[mh1]) génère un renvoi de balle paralysant. Les moyens financiers restent très limités face à l'ampleur de la tâche. Par conséquent, les vélos belges actuels doivent se contenter d'une vitesse maximale de 25 km/h (vélo à assistance électrique ou vélo de catégorie L1e-A) ce qui peut être une contrainte pour les régions les plus rurales, ou opter pour 3 roues (catégorie L2e, avec permis AM) ou directement pour des véhicules à 90km/h (L7e). Shifti st dans le 1er cas, Mobi-coop le second (L2e, mais en version 25 km/h), tandis que Bugg Motion vise les 90 km/h mais le projet avance moins vite en raison des coûts astronomiques que cette catégorie engendre avant de pouvoir vendre le premier véhicule. De plus, ces zones rurales, pourtant les plus pertinentes pour les vélos, restent les plus difficiles à atteindre en termes de changement de pratiques.



CONSEILS POUR RÉPLIQUER LA DÉMARCHE

- Distinguer soigneusement les différentes catégories de vélos selon leur vitesse, leur nombre de roues et leur mode de propulsion, car les implications réglementaires sont radicalement différentes – et c'est souvent là que se cachent les blocages.
- Intégrer le plaidoyer réglementaire dès la phase de développement du véhicule : en Belgique comme en Europe, la réglementation d'homologation est le vrai verrou.
- Systématiquement vérifier l'effet de substitution réel : un vélo ne vaut que s'il remplace une voiture, pas la marche ou le vélo. Par ailleurs, si tout le monde possède un vélo de 500kg roulant à 90 km/h (réalisant des longs trajets par autoroute), et à l'arrêt 95% du temps, ce n'est pas vraiment une solution.
- Coupler dès le départ usage partagé, leasing et usage individuel pour maximiser l'impact environnemental et réduire le coût d'accès.
- Ancrer la fabrication dans l'économie sociale et la production locale pour éviter que la logique de marché ne reproduise les mêmes dérives que l'automobile.
- S'inspirer du modèle français (Extrême Défi, lois d'expérimentation, essais dans et avec les territoires) pour construire des arguments au-

près des décideurs et des citoyens et citoyennes.

- Combiner le véli avec d'autres solutions (vélos et voitures partagés en gare, production renouvelable et communautés d'énergie pour alimenter les vélis, réduction collective du temps de travail pour éviter les licenciements massifs qui s'annoncent en Europe de l'Ouest dans le secteur automobile...) pour proposer un écosystème de mobilité cohérent et non un simple gadget technologique supplémentaire.




LE CONSEIL DE L'ÉQUIPE ASSOREDUCE

Pour + d'infos sur les institutions qui œuvrent à la mobilité [française](#) et [belge](#), prenez connaissance de nos schémas d'acteurs directement sur assoreduce.eu.



HOMOLOGUE DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE

L'eXtrême défi est porté par l'Ademe en France. AVELI (Acteurs des Véhicules Légers Intermédiaires) est l'association qui met en avant les véli déjà en phase de production en France. LEVA-EU est la fédération Européenne des vélis mais elle intègre des fabricants asiatiques et se concentre assez fortement sur de gros acteurs (capitalistes).



Ce document a été rédigé, mise en page et publié dans le cadre du projet AssoREDUCE. **AssoREDUCE** est un projet européen franco-wallon qui vise à mettre en relation les ASSOCIATIONS participant à la REDUCTION des Consommations d'Énergie et de ressources naturelles.

L'objectif du projet est de contribuer à la **diffusion de bonnes pratiques entre associations** qui œuvrent à l'atténuation du changement climatique par la **réduction des consommations d'énergie et de ressources via les leviers de l'aménagement du territoire et de la mobilité.**

Une initiative de Canopea et de Virage Énergie, soutenue par le programme Interreg France-Wallonie-Flandres.

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



CANOPEA

Micro-projet | Microproject
ASSOREDUCE

VIRAGE
energie